A Paris, comme à Lausanne : des zones vertes

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **35 (1963)**

Heft 3

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-125430

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La végétation appliquée à l'urbanisme

A l'occasion de la 10e Exposition internationale des fleurs, qui aura lieu à Trieste du 20 avril au 5 mai 1963, se tiendra la première Session internationale d'étude de la végétation appliquée à l'urbanisme.
Le thème d'étude se basera sur les arguments suivants:
La verdure et les plans régulateurs d'urbanisme.
La législation en vigueur et la sauvegarde de la végétation urbaine et extra-urbaine.
Les organismes publics et la création des nouveaux parcs publics.
Les bilans des organismes publics et le coût d'entretien de la végétation.
Intervention des organismes gouvernementaux pour la sauvegarde et le développement de la végétation.
Initiatives pour améliorer la décoration florale d'une ville.
La construction hôtelière et la végétation.
Les organismes touristiques et les initiatives concernant la végétation d'une localité.
Sauvegarde du paysage et de ses caractères particuliers.
La végétation et superficies à destination des hôpitaux.
La végétation dans les installations sportives industrielles et d'agrément.
La végétation et les constructions destinées à l'enseignement.

A Paris, comme à Lausanne: des zones vertes

Un récent congrès français d'hygiène a adopté des vœux dont nous donnons ci-après la teneur:

«I. L'Académie de médecine insiste auprès des pouvoirs publics sur les très graves conséquences, du point de vue physique, mental et social, qu'entraîne la pénurie des espaces verts à Paris. Priorité absolue devrait être donnée, dans le plan d'aménagement de la capitale, à la création d'espaces verts. La partie non construite de la zone militaire doit être *en totalité* réservée à l'aménagement de squares, de terrains de jeux et de sports.

» II. Le transfert des abattoirs de La Villette hors de Paris devrait être réalisé. Quant à la création prévue de deux zones industrielles définitives en plein Paris, leur maintien serait une erreur lourde de conséquence. Ces deux zones ainsi que l'immense terrain de La Villette devraient être progressivement transformés en zones d'habitation avec terrain de jeux et de sports.

» III. Des hygiénistes faisant autorité devraient faire obligatoirement partie des commissions chargées d'établir les plans d'urbanisme de Paris et de la région parisienne.»

Pourquoi parlons-nous encore du coke ?

La question peut se poser à une époque où l'on considère l'emploi des combustibles liquides comme un aboutissement du progrès. Effectivement, jusqu'à ces dernières années, les huiles combustibles ont pris un essor considérable.
Un problème qui prend de jour en jour plus d'importance, retenant d'une manière de plus en plus pressante l'attention des spécialistes est *la pollution de l'air de nos villes*. Il est en effet regrettable de constater que dans une période de prospérité, d'expansion économique et de développement scientifique, on soit obligé de laisser des centaines de milliers de personnes habitant dans nos villes respirer un air devenant de plus en plus malsain. D'autre part, les immenses agglomérations qui voient le jour et se développent actuellement doivent aussi pouvoir compter sur une certaine sécurité dans l'approvisionnement en énergie destinée à être transformée en chaleur et assurer notre confort et notre bien-être. Ce sont entre autres ces raisons qui font que l'on commence à reparler d'un combustible qui s'appelle le coke.
En effet, le coke est issu de la houille qui a été distillée, c'est-à-dire qu'on lui a enlevé le gaz, ainsi qu'une grande partie des produits polluants. On obtient ainsi un combustible qui brûle sans fumée, sans suie, sans envolements, d'une manière lente et très régulière.
L'objection la plus courante est que l'on ne veut plus effectuer les travaux relativement pénibles qui consistent à alimenter la chaudière et à évacuer les scories. Ces travaux sont supprimés depuis quelques années puisque l'on arrive actuellement à une automaticité absolue tant pour l'alimentation en combustible que pour l'évacuation des scories.
Si l'on reprend le facteur sécurité, il faut noter que la houille, dont est issu le coke, est exploitée dans des régions proches de nos frontières.
Les problèmes qui ont été très succinctement esquissés ci-dessus doivent donc être étudiés avec une conscience toujours accrue par les architectes et urbanistes qui sont aujourd'hui appelés à prévoir le bien-être de tous les habitants d'agglomérations quelles qu'elles soient.